



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Roms

Question écrite n° 48459

### Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le sort de la minorité rom en Roumanie. L'affranchissement des esclaves roms a débuté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais n'a pas été suivi d'une politique d'octroi de propriété foncière. Les Roms demeurent dans la misère, et leur langue maternelle, le roman, est de moins en moins utilisée. Avec deux millions d'individus, leur communauté représente pourtant 10 % de la population. Beaucoup viennent en France pour fuir les discriminations dont ils sont victimes dans leur pays. La plupart sont installés dans la région lyonnaise et en Ile-de-France, où ils vivent dans la précarité. Cette situation génère régulièrement des tensions au niveau local, à l'instar du conflit qui oppose actuellement le conseil général du Val-de-Marne et la commune de Saint-Maur-des-Fossés. La candidature de la Roumanie, pour adhérer prochainement à l'Union européenne, constitue l'occasion privilégiée d'obtenir des garanties concernant le respect de la minorité rom de la part du gouvernement roumain. Il souhaite ainsi connaître les propositions qu'elle pense présenter au sein des institutions européennes afin d'assurer de meilleures conditions de vie de la minorité rom en Roumanie.

### Texte de la réponse

L'Union européenne a toujours été très attentive à la situation des populations roms en Europe centrale, en particulier en Roumanie. Dès son rapport de progrès de 1998, la Commission constate que la Roumanie remplit les critères politiques de Copenhague mais que la protection de la population rom doit être substantiellement renforcée. C'est dans ce contexte que l'UE a toujours plaidé avec force pour que les autorités roumaines assurent une meilleure intégration sociale de cette population et une lutte effective contre les discriminations, appuyées sur des moyens financiers adéquats. Une stratégie en faveur des roms a été adoptée en 2001 par le gouvernement roumain : elle vise à lutter contre toute forme de discrimination et à favoriser l'intégration de cette population, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et des relations avec la police. Cette stratégie a notamment pour but de trouver des solutions pour régler le problème de la ségrégation scolaire, apporter un soutien éducatif aux enfants roms et adapter les programmes scolaires aux difficultés qu'ils rencontrent. Le gouvernement roumain cherche également à remédier aux problèmes sanitaires que rencontre la population rom, notamment la question de l'accès à l'assurance maladie. Des foires à l'emploi organisées pour les roms par les agences locales pour l'emploi, en collaboration avec des ONG, ont également été instituées. Enfin, cette stratégie promeut la conclusion de partenariats entre les autorités locales et les représentants de la population rom, pour favoriser son intégration. Le développement de cette stratégie est appuyé par une aide communautaire annuelle, financée dans le cadre du programme PHARE. 8,5 millions d'euros sont ainsi alloués à cet objectif dans la programmation 2004 et devraient financer des actions, visant notamment à renforcer les capacités administratives de mise en oeuvre de cette stratégie, à favoriser la délivrance de papiers d'identité officiels pour la population rom, à subventionner les partenariats entre collectivités locales et représentants de la population rom, à mener une campagne de sensibilisation auprès du public et enfin à renforcer l'accès à l'éducation. Cette aide est appelée à se poursuivre jusqu'à l'adhésion de la Roumanie, prévue en janvier 2007. Malgré ces efforts, la Commission souligne dans son rapport de progrès

d'octobre 2004 que la discrimination de fait à l'encontre de la minorité rom reste très répandue. La France est très attentive pour que les efforts de la Roumanie se poursuivent dans ce domaine et que l'UE continue d'assurer un soutien financier adéquat. La mise en oeuvre par la Roumanie de sa stratégie en faveur des Roms continuera par ailleurs à faire l'objet d'un suivi renforcé de l'UE, dans le cadre du processus d'adhésion de la Roumanie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48459

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2004, page 7849

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2004, page 9181